



République Française

Commune de VEZ

21 bis rue de la Croix-Rebours - 60117 VEZ

☎ 03.44.88.51.04 mairie.vez@neuf.fr

Extrait du registre des Délibérations

Le vingt juillet deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal nouvellement élus, et légalement convoqué, se sont réunis dans la salle des fêtes de VEZ, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Thiéry MICHALOWSKI, Maire, conformément aux articles L2121-10 et 2122-8 du CGCT et du décret n°2020-571 du 14 mai 2020.

Etaient présents :

S. Vercleyen, L. Maurice, J-L Parmentier, D. Rouvenski, Jorge Médina, N. Baudot, M. Fontaine, A. Maillard, T. Michalowski, Mireille Chapelain Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) : Thierry Richard, représenté par Sylvie Vercleyen
Secrétaire de séance :

Mireille Chapelain

NOMBRE DE CONSEILLERS EN

EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

POUVOIR : 1

VOTANTS : 11

DATE DE CONVOCATION : 13.07.2020

Délibération N° 2020-037

Objet : approbation rapport des aléas

« Le Maire certifie, en application de l'article

L 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire à la date de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication. »

Le Maire, Thiéry MICHALOWSKI

2. Approbation du rapport sur les cavités et sur les coulées de boue : carte des aléas

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une réunion de présentation sur le relevé des cavités et sur les coulées de boue a eu lieu en mairie, la commission communale pour l'élaboration du PLU était présente.

M. le maire présente aux élus l'expertise des cavités ainsi que la cartographie des coulées de boue.

Après délibération, le conseil municipal,

Au vu des informations communiquées dans l'étude réalisée par Alp'géorisques au titre des aléas et des éléments particulièrement significatifs qu'elle contient, en termes de conséquence des lits à ruissellements et des risques d'effondrement des cavités souterraines,

Valide l'étude sur les aléas et sera vigilant à ce que toutes les recommandations émises dans les conclusions soient suivies.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits
Le maire,
Thierry Michalowski

